



les droits de la mère a qui on a retirer ses enfants et confier

Par **johanna bardot**, le **28/01/2012 à 18:20**

Bonjour, alors voila je vous explique ma situation j'ai 23 ans et 2 enfants ma fille a 3 ans et demi et mon fils a 18 mois ma fille avais été place en pouponnière a 7 mois car le foyer mère enfant a dis que je n'arrivais pas a me protéger et donc que ma fille n'étais pas protégé non plus donc j'ai du quitter le foyer hélas mes parents ne pouvais me recueillir donc j'ai du aller habiter chez le père de ma fille hélas ce n'était pas la joie mais nous ne nous entendions pas mais j'ai eut la stupide idée de rester avec lui pour la simple raison qu'il était le père de mes enfants ma fille est rester en pouponnière environs un ans et 3 mois et le juge des enfants a décider de la confier a la grand mère paternel en temps que tiers digne de confiance car je suis retomber enceinte et j'ai accoucher quelque temps après que la grand mère récupère ma fille car nous habitions chez elle par la suite j'ai trouver un appartement en Auvergne mais cela n'à duré que trois mois car mon fils a eut beaucoup de colique lui ne travaillais pas et préférais boire et fumer du shit que de m'aider donc j'étais exténuer et je n'arrivais plus a gérer mon fils car ma fille étais rester a paris car confier a sa grand mère mon ex ami a donc pris la décision seul de prendre mon fils et de le ramener a paris chez sa mère il est revenu en Auvergne nous nous sommes fâcher il m'a frapper et il m'a donc virer de chez moi car l'appartement étais a mon nom donc je suis remonter a paris j'ai vécu dehors ou a l'hôtel lorsque j'avais de l'argent j'ai demander une audience au juge des enfants il a donc été convenu que mes enfants serais confier a leur grand mère et que je les verrais a l'AVVEJ ou il y a leur éducatrice puis je ne les ai plus vu pendant 6 mois car cette éducatrice a mis beaucoup trop de temps a appliquer la décision du juge qui était que je vois mes enfants dans un centre de médiation familiale ce qui n'a pu se faire qu'en septembre 2011 car l'été ce n'étais pas ouvert entre temps j'ai trouver un logement mais en Bretagne il y a tous ce qu'il faut pour accueillir mes enfants donc j'aurais voulu savoir quelle démarche je dois faire pour avoir mes enfants avec moi???? Merci d'avance.